



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 2404

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Madame la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, une étude publiée courant octobre souligne le poids considérable du revenu des parents dans la réussite de leurs enfants.

Statistiques à l'appui, il est démontré que le risque d'accumuler du retard à l'école primaire ou au collège est trois fois plus élevé pour les enfants issus des familles les plus modestes. Les moyens financiers et matériels dont disposent les familles les plus aisées constituent autant d'atouts supplémentaires pour l'éducation et l'éveil des jeunes, au-delà même de l'importance du capital culturel des parents.

La réforme de 1991, qui constitue une avancée majeure, a conduit à une diminution significative des redoublements au cours des cycles. Mais ce phénomène positif ne doit pas cacher que l'inégalité devant l'échec demeure substantielle à l'école primaire, au collège, au lycée et perdure à l'université en dépit des efforts menés tant par les responsables politiques que par la grande majorité des acteurs du système éducatif, qu'il convient au demeurant de saluer.

Si une évolution des principes pédagogiques est nécessaire afin que ceux-ci soient plus en phase avec les élèves d'aujourd'hui, ce à quoi nous savons le ministère de l'éducation attentif, il est évident que d'autres mesures s'imposent en dehors même du cadre éducatif. La déclaration de M. le Premier ministre lors de la conférence de la famille, le 15 juin dernier, a ouvert des perspectives en ce sens.

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser quelles orientations vous envisagez en ce domaine dans le cadre de vos responsabilités de ministre de la famille et de l'enfance ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance. Madame la députée, vous posez là une question sociale fondamentale: comment faire pour que la pauvreté des parents ou la précarité ne fassent pas obstacle à la réussite des enfants ? A la suite des orientations données par le Premier ministre en juin dernier, je réunis tous les mardis un groupe de travail auquel les familles les plus démunies sont associées.

Leur conviction profonde est qu'il n'y a pas de fatalité dans l'échec scolaire. Il y a des réussites scolaires exceptionnelles dans les familles les plus démunies, nous le voyons dans les zones d'éducation prioritaire mais aussi dans les milieux ruraux défavorisés. Certes, ces réussites sont encore trop peu nombreuses. A nous de nous mobiliser pour qu'elles soient plus nombreuses.

Le Gouvernement le fait de plusieurs façons. D'abord, à travers l'aide sociale apportée aux familles. Citons, entre autres, l'allocation de rentrée scolaire, les bourses, la couverture maladie universelle et, d'une façon générale, tout ce qui fait reculer le chômage et la précarité. Toute ressource stable est un repère pour les enfants dans la structuration de la famille.

Ensuite, à travers l'aide scolaire, qui tend à donner davantage aux élèves qui en ont le plus besoin. C'est le sens des réformes éducatives menées depuis trois ans. C'est le sens aussi de toutes les actions relatives à la santé scolaire et de la politique de relance des zones d'éducation prioritaire.

Enfin, à travers le renforcement des liens entre les familles et l'école. Nous avons lancé, avec le ministre de l'éducation, un plan ambitieux en ce domaine. Il s'est déjà traduit par des actions nouvelles d'aide aux devoirs qui ont bénéficié, à la rentrée précédente, à 120 000 enfants. Nous allons les renforcer car il reste encore des

inégalités entre les familles qui peuvent aider leurs enfants ou les faire aider, et les autres.

On entend souvent dire que les familles démunies sont démissionnaires. Ce n'est pas exact. Les familles pauvres ne sont pas de pauvres familles. Elles nourrissent pour leurs enfants une farouche ambition de réussite scolaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.) Elles attendent toutes beaucoup du service public. La République, au cours de ces dix ans, a ouvert l'école à tous ses enfants. Aujourd'hui, elle se mobilise pour assurer à chacun une réussite scolaire. C'est le coeur de l'action pour la justice sociale que nous poursuivons. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2404

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2000, page 8501

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 novembre 2000